

Service GastroVert Private

Ce service est destiné à collecter les restes alimentaires des ménages. La Commune a prévu de mettre à disposition de sa population, dans le village, **4 emplacements** de collecte.

Chaque point de collecte comporte deux bacs, lesquels sont à remplir successivement selon l'ordre prioritaire indiqué. Des sacs compostables à la norme EN13432 sont à disposition gratuitement des usagers après ouverture du système d'accès afin de collecter les restes en vue de les déposer ultérieurement dans le bac.

Des informations complémentaires sur le service GastroVert Private sont disponibles sur le site internet de Satom SA. www.gastrovert.ch

Ce service sera opérationnel au printemps 2021. L'accès aux points de collecte nécessite une carte.

A propos de la carte communale Déchetterie

La carte reste propriété de la Commune de Champéry, raison pour laquelle une caution de CHF 10.- est exigée lors de sa remise. Cette caution sera remboursée lors de la restitution de la carte. Les ménages ayant manifesté leur intérêt à l'aide du formulaire annexé recevront les cartes commandées par courrier postal avec bulletin de versement pour la caution.



Règles d'utilisation

Tous les restes d'aliments exempts de matières indésirables et emballés dans des sacs compostables peuvent être déposés dans les bacs GastroVert Private :

- Feuilles de salade, épluchures, fruits et légumes abîmés, algues marines
- Coquilles d'œufs, os de petite taille, champignons comestibles
- Marc, sachets de thé, coques de cacao
- Restes de lait écrémé ou petit-lait acidulé
- Jus de fruits, eaux sucrées, vinasse, restes de condiments
- Restes alimentaires crus et cuits
- Couennes de jambon, croûtes de fromages
- Coquilles de noix, noisettes et cacahuètes
- Vieux pains, restes de boulangerie et de confiserie
- **Seuls les sacs compostables fournis dans le cadre du service GastroVert** ou qui répondent à la norme EN13432 peuvent être utilisés, ceux-ci seront fournis gratuitement aux lieux de collecte.

Les fleurs ou déchets de jardin ne sont pas acceptés dans les bacs. Ils doivent être acheminés séparément à la déchetterie.

Les sacs en plastiques ou tout autre type d'emballages non compostables sont interdits (plastique, verre, aluminium, PET, etc.). Les litières d'animaux et cendres de feu doivent être éliminés dans les sacs à ordures.

Liste des emplacements

- Parking du Téléphérique
- Parking du Tasson
- Intersection de la Route de la Dent de Bonavau et de la Route de la Fin
- Le Farinet

La carte des emplacements se trouve sur le site internet : www.admin.champéry.ch « Vie pratique » « Tri des déchets ».

Formulaire de commande pour la carte communale Déchetterie GastroVert Private

A remettre à la Commune de Champéry

- Je souhaite bénéficier de ___ carte(s) communale(s) Déchetterie GastroVert Private à l'usage exclusif de mon ménage privé et je m'engage à respecter les règles d'utilisation ci-jointes.

Nom : _____

Pénom : _____

Adresse à Champéry : _____

N° téléphone : _____

- Je suis également intéressé/e à acheter un Bio-seau adapté aux sacs compostables pour le prix de CHF 5.-



Lieu/ date et signature :
.....

A retourner à l'administration communale par courrier ou à déposer à la réception de la Maison de Commune.

